

REPUBLIQUE FRANCAISE

D E P A R T E M E N T
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**Commune de
PAULHAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 0 8 D é c e m b r e 2 0 2 5

N° 2025/12/06

Date de la convocation	01 /12/2025
	<u>Exprimés : 22</u>
Présents : 16	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire
de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et
après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUSSION, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUM

Etaient absents : MM Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Thierry JAM

Procurations : - Mr Guy GAUBERT à Mr Marcel LAMBERT

- Mme Carine GASC à Mme Isabelle GAVINET
- Mr Georges GASC à Mr Claude VALERO
- Mme Véronique LAMBERT à Mme Mylène BOUSSION
- Mr David SEBASTIAN à Mme Véronique LABORDA
- Mme Laëtitia CAPELLE à Mme Sophie ROYON

Objet : Utilisation de locaux municipaux – classe de l'ancienne école G. Sand – Renouvellement d'une convention temporaire avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les animations du Relais Petite Enfance du Clermontais 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que des animations du Relais Petite Enfance du Clermontais se déroulent dans une classe de l'ancienne école G. Sand qui auront lieu, les lundis, les jeudis ou les vendredis de 9h à 12h ; une convention d'utilisation des locaux a été signée pour l'année 2025-2026.

Vendredi 26 septembre 2025	Jeudi 12 février 2026
- Vendredi 03 octobre 2025	Lundi 09 mars 2026
- Lundi 06 octobre 2025	Lundi 16 mars 2026
- Lundi 13 octobre 2025	Jeudi 26 mars 2026
- Vendredi 07 novembre 2025	Lundi 30 mars 2026
- Jeudi 20 novembre 2025	Vendredi 03 avril 2026
- Lundi 24 novembre 2025	Lundi 04 mai 2026
- Lundi 08 décembre 2025	Lundi 11 mai 2026
- Lundi 05 janvier 2026	Lundi 1 ^{er} juin 2026
- Lundi 12 janvier 2026	Lundi 08 juin 2026
- Vendredi 30 janvier 2026	Vendredi 26 juin 2026
- Vendredi 06 février 2026	Vendredi 03 juillet 2026

A ce titre, il convient de renouveler cette convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais, afin de déterminer les conditions et les modalités pratiques d'utilisation de ces locaux pour l'année 2025-2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les animations du Relais Petite Enfance du Clermontais pour l'année 2025-2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20251208-2025-12-06-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr